

Catalogue no. 62F0072GIF

Le guide de l'indice de mission

septembre 2003

Division des prix







Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Chef, Sous-section de service à l'étranger, Section des indemnités Division des prix, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-9598).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 869-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les Abonnements

Le produit no 62F0072GIF au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi.bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada

Division des prix

Le guide de l'indice de mission

septembre 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

septembre 2003

No 62F00072GIF au catalogue

Périodicité: irrégulier

ISSN 1708-6213

Ottawa

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Le guide de l'indice de mission

Table des matières	Page
Introduction	1
1.0 Qu'est-ce que l'indice de mission?	1
2.0 Qu'est-ce qui entre dans le panier?	1
3.0 Les principaux éléments de l'indice de mission	2
3.1 L'importance de la pondération dans l'indice de mission	2
3.2 Le régime d'achat à la mission	3
3.3 Les prix	4
4.0 L'enquête sur l'indice de mission	5
4.1 Les rapports individuels (renseignements sur la consommation)	5
4.2 Les formulaires de relevé de prix	5
5.0 Le traitement des données sur les prix	6
6.0 L'examen mensuel des indices de mission	6
6.1 Les taux de change	7
6.2 Les facteurs d'inflation	7
6.3 Les variations mensuelles chez chaque fournisseur	8
6.4 La règle de trois pour cent	8
7.0 L'indice de mission et l'indemnité de subsistance de mission (ISM)	9
7.1 Les redressements rétroactifs de l'indice de mission	9
8.0 Les visites dans les missions	9
9.0 Les indices de la mission lorsqu'il n'y a pas d'enquête de Statistique Canada	9
10.0 Observations générales	10

Annexe A - Indemnité annuelle de subsistance du mission

INTRODUCTION

Le gouvernement canadien emploie du personnel civil et militaire expatrié dans plus de 300 endroits à travers le monde. Les Canadiens qui travaillent à ces endroits y trouvent parfois des conditions de vie extrêmement différentes de celles au Canada. Les prix des biens et services de consommation, entre autres, sont souvent très différents à l'étranger. En raison des prix plus élevés, des fluctuations du taux de change et de l'inflation à l'étranger, pourrait vouloir dire que le pouvoir d'achat du dollar canadien est plus faible à la mission qu'il ne le serait à Ottawa.

Le gouvernement fédéral a mis au point un système d'indemnités du service extérieur dans les Directives sur les modalités et conditions d'emploi du Service extérieur (DSE), les directives sur le service militaire à l'étranger (DSME) et le Règlement sur l'assistance technique (RAT).

Un élément des indemnités accordées aux membres du service extérieur est l'indemnité de subsistance de mission (ISM), dont le montant est déterminé par ce qu'on appelle l'indice de mission. Appliqué à une certaine partie du traitement, cet indice a pour objet de donner aux employés les moyens financiers nécessaires pour maintenir un style de vie comparable à celui d'une famille à revenu moyen à Ottawa. L'indice de mission n'est pas et ne se veut pas une mesure incitative ou un encouragement à servir à l'étranger.

Les indices de mission sont établis et mis à jour par la Section des indices des indemnités de l'État de Statistique Canada qui, depuis plus de 50 ans, assure un appui statistique pour divers systèmes d'indemnités accordées aux employés canadiens en poste à l'étranger. Cette section joue le rôle d'un tiers impartial. Les dispositions des DSE, y compris l'utilisation des indices de mission pour administrer l'ISM, sont déterminées par les représentants de l'employeur et des employés au sein du Comité sur les directives sur le Service extérieur du Conseil national mixte (CNM).). À la demande de ce comité du CNM, Statistique Canada informe les ministères employeurs qui administrent les DSE, DSME et RAT du niveau des indices de mission.

Les renseignements et les explications contenus dans ce guide reflètent les décisions prises par le Conseil national mixte.

1.0 Qu'est-ce que l'indice de mission?

L'indice de mission est une mesure comparative exprimant la différence, à un moment donné, entre le prix de détail d'un panier représentatif de biens et de services à un endroit à l'étranger et le prix d'un panier comparable de biens et de services à Ottawa.

Le niveau des prix à Ottawa est fixé à 100. Par conséquent, un indice de mission de 110 signifie que les prix à la mission sont environ 10 pour cent plus élevés que ceux d'Ottawa.

2.0 Qu'est-ce qui entre dans le panier?

L'indice de mission comprend des comparaisons de prix pour les catégories de dépenses familiales suivantes:

les services ménagers

les services financiers

les aliments consommés à domicile les repas pris au restaurant

les produits de soins personnels les primes d'assurance des locataires

les services de soins personnels
les médicaments brevetés
les produits pharmaceutiques
l'entretien domestique
les loisirs et la lecture
les vêtements
les communications
le transport

l'entretien domestique le transport les fournitures domestiques le tabac et l'alcool le personnel domestique

En tout, environ 390 articles de consommation ou de spécifications de prix sont compris dans le « panier » de l'indice de mission.

Le logement, le combustible et les services publics, l'équipement du ménage, l'éducation, les vacances, etc., pour lesquels une indemnité relative aux frais supplémentaires durant le service extérieur est prévue dans d'autres dispositions des DSE ou DSME, **n'entrent pas** dans la composition du panier. De même, on n'essaie pas dans l'indice de mission de comparer les coûts de choses telles que l'épargne et les placements.

De même, on n'essaie pas d'attribuer un prix aux facteurs physiques et environnementaux qui déterminent l'admissibilité d'un emplacement étranger à une prime différentielle de poste.

3.0 Les principaux éléments de l'indice de mission

Trois principaux éléments forment l'indice de mission:

- 1) la pondération ou l'importance relative de chaque article inclus dans l'indice;
- le régime d'achat ou l'importance relative de chaque fournisseur ou point de vente, signalé par le personnel de la mission;
- 3) les prix, convertis en dollars canadiens, demandés par tous les fournisseurs utilisés par le personnel de la mission et les prix des mêmes biens et services à Ottawa.

3.1 L'importance de la pondération dans l'indice de mission

Avant de calculer l'indice de mission, Statistique Canada doit d'abord déterminer ce qu'achète une famille canadienne représentative et quelle proportion de son budget est affectée à chaque article ou service.

À cette fin, Statistique Canada se sert des données des Enquêtes sur les dépenses des ménages (EDM), menées annuellement auprès d'un vaste échantillon représentatif de familles canadiennes. Depuis l'adoption des DSE en 2001, le CNM a consenti à ce que l'échantillon de répondants soit limité aux familles qui ont au moins un salarié à temps plein, dont le salaire reflète les niveaux de salaire moyens à l'étranger.

L'Enquête sur les dépenses des ménages de 2001 est la dernière enquête à établir ce profil typique. Le salaire moyen de ce groupe était de 75 700 \$, et la taille typique de la famille était de 3,1 personnes.

Les familles doivent noter leurs dépenses relatives à divers types de biens et services de consommation au cours d'une année donnée.

Cette enquête vise deux objectifs:

- a) elle dégage les types de biens et services qu'achètent les familles représentatives;
- b) elle détermine la proportion des dépenses totales consacrées à chacun de ces biens et services. Ces renseignements permettent de déterminer quels articles doivent être pris en considération ainsi que leur importance relative ou leur « coefficient de pondération ». Ces coefficients sont essentiels pour déterminer l'effet global des différences de prix entre une mission et Ottawa.

Afin d'illustrer la notion de pondération, le tableau A montre le montant moyen consacré au « panier » de l'indice de mission de 2001.

Tableau A — Calcul de coefficients de pondération					
	Montant <u>dépensé</u> \$	Importance relative ou coefficient de pondération %			
Alimentation (domicile et restaurants)	8,591	25.3			
Santé et soins personnels	1,628	4.8			
Fournitures et entretien domestiques	1,627	4.8			
Loisirs et lecture	4,416	13.0			
Vêtements et ameublement	3,924	11.6			
Transports et communications	12,001	35.4			
Tabac et alcool	1,289	3.8			
Aide domestique	424	1.3			
	33,900	100.0			

Il est très important de bien comprendre que les « coefficients de pondération » indiqués au tableau A portent sur le pourcentage des **DÉPENSES** totales et non sur le revenu total.

Les coefficients de pondération utilisés dans le calcul d'un indice de mission donné sont basés sur l'Enquête sur les dépenses des ménages. Le tableau A ci-dessus illustre un « coefficient de pondération » pour huit grandes catégories de biens et services. Des pondérations de sous-groupe jusqu'au niveau de chaque article sont établies en fonction de ces renseignements.

Tableau B — L'importance des pondérations					
<u>Article</u>	<u>Différence</u> <u>de prix</u> <u>Base = 100</u>	Moyenne simple	indice de l'article	Pondération par les Dépenses	indice de l'article
Lait	105	50.0 %	105 x (50/100) = 53	90.0 %	105 x (90/100) = 95
Papier ciré	150	50.0%	150 x (50/100) = <u>75</u>	10.0 %	150 x (10/100) = 15
		indice de	mission = 128	indice de	mission = 110

L'importance de l'utilisation de coefficients de pondération pour établir la différence de coûts entre deux endroits est illustrée dans l'exemple au tableau B : supposons que le lait et le papier ciré soient les deux seuls articles compris dans l'indice de mission. Une différence de 5 pour cent dans le prix du lait aura normalement une incidence beaucoup plus grande sur le budget familial qu'une différence de 50 pour cent dans le prix du papier ciré. La raison est simple : les familles dépensent beaucoup plus pour le lait que pour le papier ciré.

Accorder la même importance au lait et au papier ciré (la moyenne) ferait croire que l'indice de mission devrait être 128. Toutefois, lorsque la dépense plus élevée pour le lait (90 %) est prise en considération dans l'indice de mission, on constate une différence de coût plus précise, qui montre un indice de mission de 110. Si la différence de prix était l'inverse, et si le lait coûtait 50 pour cent plus cher qu'au Canada, l'indice de mission serait alors 146. Par cet exemple, on peut comprendre que le niveau global de l'indice est plus grandement influencé par les différences de prix liées aux catégories auxquelles les Canadiens consacrent le plus d'argent.

3.2 Le régime d'achat à la mission

On entend par « régime d'achat » les détaillants ou autres fournisseurs auprès desquels le personnel de la mission déclare obtenir les biens et services qui composent le « panier » de l'indice de mission. Ce régime peut être très complexe ou relativement simple, selon les conditions du marché à la mission.

La plupart des achats s'effectuent normalement à des **points de vente locaux**. Des **magasins diplomatiques ou militaires spéciaux** peuvent aussi être fréquentés par le personnel qui y a accès.

À certains endroits, il n'est pas rare que l'on signale des importations provenant d'autres pays en plus des achats aux points de vente locaux. Ces importations proviennent souvent de maisons d'importation telles que Peter Justesen (P.J.). Le personnel peut aussi importer des biens qui ont été achetés lors de voyages dans d'autres villes ou d'autres pays.

Les articles achetés au Canada avant une affectation et qui sont inclus dans les effets à expédier à la mission au moment de l'affectation ou lors de vacances au pays figurent dans les articles « apportés à la mission ».

Les articles achetés lors d'une affectation précédente à l'étranger et apportés font aussi partie de cette catégorie. Ces dépenses ont un coefficient de 100, égal à celui d'Ottawa, dans le premier cas, parce que les prix d'Ottawa ou les prix canadiens ont été payés pour ces biens et, dans le second, parce que l'indice de mission antérieur a servi au calcul de l'indemnité qui a ramené le prix de ces achats au niveau d'Ottawa.

Enfin, il faut souligner qu'un certain pourcentage de chaque indice est considéré comme « égal à Ottawa », conformément à l'entente convenue dans le cadre des délibérations du CNM. Tout comme pour les articles « apportés à la mission », le coefficient pour cette partie de l'indice de mission est 100.

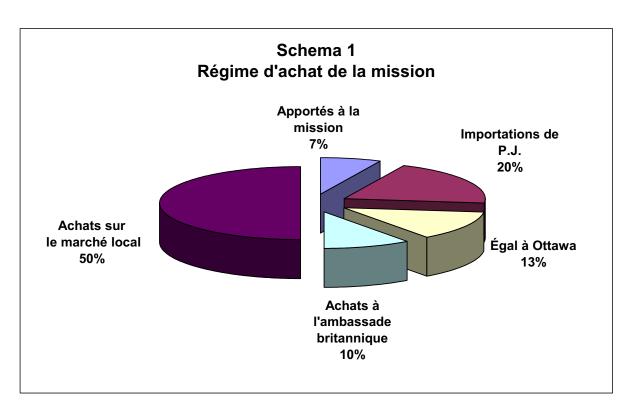
L'élément le plus important traité de cette façon est l'achat, l'amortissement et la revente des automobiles. Le CNM a convenu que cet élément de l'indice de mission devrait reposer sur le principe que les Canadiens affectés à l'étranger ne doivent pas être plus désavantagés dans ce cycle des immobilisations qu'ils l'auraient été s'ils étaient restés au Canada. Deux principes justifient cette décision.

Le premier est qu'en vertu de la DSE 15 (DSME section 15), un véhicule peut être expédié à la mission, à certaines conditions, sans frais pour l'employé. Les coûts relatifs à ce véhicule sont donc ceux d'Ottawa. Ce principe n'est peut-être pas raisonnable lorsque des restrictions à l'entrée s'appliquent ou lorsqu'il s'agit de pays dont les véhicules ont la conduite à droite.

Le deuxième principe est qu'en bien des endroits, il est possible d'acheter des véhicules hors taxe et à un prix initial inférieur au prix du même véhicule à Ottawa. De plus, il existe encore des pays où ces véhicules hors taxe peuvent être revendus sur le marché « libre » et où, même après une affectation normale de trois ans, le prix de vente peut dépasser le prix d'achat.

Les frais d'entretien du logement lorsque l'État paye ou rembourse certains frais associés au logement sont traités de la même façon comme « égal à Ottawa ».

Le régime d'achat « tous articles » est la somme de tous les pourcentages déclarés pour chaque fournisseur et chaque article, en tenant compte de l'importance relative (la pondération) de chaque article du panier. Le régime d'achat de chaque mission reflète le régime d'achat moyen de ceux qui y servent guand l'enquête est mené.



3.3 Les prix

Les renseignements obtenus grâce à l'Enquête sur les dépenses des ménages, auxquels s'ajoutent les connaissances acquises au fil des enquêtes successives et des visites sur place, permettent à Statistique Canada de choisir les biens et services à mettre dans le « panier » et dont il faut tenir compte pour établir l'indice de mission.

Il est bien plus facile de comparer les prix de la plupart des biens de consommation entre deux villes au Canada qu'entre une mission et Ottawa. Au Canada, on trouve généralement les mêmes marques, les mêmes formats et quantités, et les prix sont indiqués en dollars canadiens. Pour les indices de mission, par contre, il faut souvent ajuster les poids et mesures et, comme le personnel du service extérieur paie ses achats en devises, il faut aussi tenir compte des taux de change. Le but reste cependant le même.

Il n'est ni nécessaire ni pratique de mettre dans le panier tous les articles que les gens achètent dans les catégories de biens et services indiqués ci-dessus. En choisissant attentivement les articles les plus représentatifs, on peut s'assurer que l'indice de mission traduit les différences de prix applicables à un éventail de produits beaucoup plus vaste que l'échantillonnage retenu.

Par exemple, la différence de prix entre la mission et Ottawa pour les draps, les serviettes et les taies d'oreillers est peut-être un bon indicateur des différences de prix qui existent pour la literie et la lingerie en général.

Voici quelques critères et facteurs importants régissant la composition d'un panier de biens et services:

- L'article doit être facile à trouver dans toutes les villes parce que la même enquête doit être menée dans toutes les missions. La disponibilité peut être une limite importante dans la composition d'un panier pour comparer des prix à l'échelle internationale, à cause de la grande diversité de marchés, de climats et de produits.
- L'article doit être acheté couramment par les Canadiens et avoir une certaine incidence sur leur budget. Le pain et l'essence répondent à ces critères. Ce n'est pas le cas des colliers de diamants et des lacets de chaussure. Les colliers de diamants ne constituent pas un achat fréquent et les lacets n'ont pas une grande incidence sur le budget.
- L'article doit être facile à identifier et se prêter à une description assez précise. La plus grande partie de la collecte des prix nécessaire pour mener une enquête sur l'indice de mission est effectuée par le personnel de la mission et non par des professionnels. Les descriptions ont donc tendance à se limiter aux articles de base. En ce qui concerne les vêtements, il faut éviter les articles tels que les complets, en raison des grandes différences de qualité sur le marché.
- Enfin, les articles ne sont ni inclus ni exclus en fonction de jugements moraux ou sociaux. Bien des gens considèrent peut-être que le tabac ou l'alcool comme des produits socialement indésirables ou nocifs. Ces biens sont cependant inclus, parce qu'ils continuent de représenter une part importante des dépenses familiales moyennes déclarées. D'autres biens et services du même genre ne sont pas inclus, mais uniquement parce qu'ils ne figurent pas dans les dépenses de consommation déclarées.

4.0 L'enquête sur l'indice de mission

À intervalle de 30 à 36 mois, une enquête intégrale sur les prix est menée dans toutes les missions, à tour de rôle. En principe, le personnel de tous les ministères représentés à la mission participe à la collecte des prix et autres données. Statistique Canada fait parvenir à la mission les formulaires nécessaires, les formulaires de relevé de prix et les instructions, par l'entremise du ministère chargé de coordonner l'enquête.

L'enquête sur l'indice de mission comprend deux volets:

4.1 Les rapports individuels (renseignements sur la consommation) :

Les employés canadiens des missions doivent remplir un rapport individuel qui détermine le **régime d'achat de la mission**. Les sources d'approvisionnement, en pourcentage, auprès des détaillants locaux, par importation directe, aux magasins coopératifs, etc., sont demandées pour chaque groupe de biens ou services (voir la section 3.2).

De plus, les rapports individuels servent à indiquer si l'employé a des **privilèges d'achat hors taxe** pour l'alcool, le tabac et l'essence.

L'employé qui possède ou loue une voiture fournit des renseignements sur les **primes d'assurance automobile** et la protection achetée.

Les types d'aide domestique utilisés et les coûts sont aussi demandés. Le CNM a consenti à que l'index minimal de cette catégorie soit 100. Là où les coûts horaires de main-d'œuvre sont plus bas qu'au Canada (ce qui donne des écarts de prix bas), il est établi que le personnel à l'étranger peut acheter davantage de ces services et y consacrer au moins autant que les Canadiens typiques.

4.2 Les formulaires de relevé de prix:

Sur les formulaires de relevé de prix, on demande le montant réellement payé pour des biens de consommation ainsi que le nom du magasin où l'article a été acheté.

D'habitude, les prix sont relevés pour chaque fournisseur indiqué et pour un minimum de trois points de vente locaux. Pour la plupart des articles, il faut relever deux prix à chaque point de vente ou chez chaque fournisseur.

Dans bien des missions, le personnel s'approvisionne chez des maisons d'exportation au Danemark ou à Hong Kong, par exemple. Dans ce cas, il faut retourner avec le questionnaire les factures des commandes d'importation pour des expéditions représentatives, ainsi que la justification de l'assurance des marchandises, du dédouanement et de tous les autres frais connexes. Ces renseignements permettent à Statistique Canada de déterminer le prix réel payé par le consommateur pour ces biens importés.

5.0 Le traitement des données sur les prix

Les étapes suivantes permettent de déterminer l'indice de la chaque fournisseur déclaré:

- a) Pour chaque article dont le prix a été relevé chez un fournisseur donné, un prix moyen est calculé. Le calcul du prix moyen nécessite des corrections pour tenir compte des mesures et des formats. Pour certains fournisseurs, il faut aussi inclure le transport, l'emballage, l'assurance, etc.
- b) Le prix moyen pour chaque fournisseur est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur pour chaque monnaie visée au moment où l'enquête est effectuée.
- c) Le prix moyen pour chaque fournisseur est comparé au prix moyen à Ottawa et exprimé en coefficient. Ainsi, un coefficient de 2.0 pour un article en particulier indique que le prix à la mission pour ce fournisseur est deux fois plus élevé que le prix à Ottawa.
- d) Ces coefficients sont ensuite pondérés, en fonction de l'Enquête sur les dépenses des ménages, en tenant compte des modifications propres à la mission, le cas échéant (voir la section 2.1). Les coefficients des articles sont multipliés par le coefficient de pondération et les résultats sont combinés pour donner l'indice de ce fournisseur.

Lorsque tous les indices de fournisseur ont été calculés, ils sont combinés pour former l'indice de mission total. Compte tenu du régime d'achat de la mission illustré au graphique 1, à la section 2.2, l'indice de mission pourrait être calculé comme suit:

Tableau C — Calcul de l'indice de mission						
Fournisseur (point de vente)	Régime d'achat à la mission	indice du fournisseur	Point d'indice			
Achats sur le marché local	50.0%	200	(200 x 0.50) = 100			
Achats à l'ambassade britannique	10.0%	160	(160 x 0.10) = 16			
Importations P.J.	20.0%	190	(190 x 0.20) = 38			
Apportés à la mission	7.0%	100	(100 × 0.07) = 7			
Égal à Ottawa	_13.0%	100	(100 x 0.13) = <u>13</u>			
indice de mission	100.0%		174			

L'indice de mission calculé est 174 (Ottawa = 100) au moment de l'enquête. En pratique, cet indice de mission serait examiné tous les mois, entre le moment où l'enquête est menée et la date où les résultats sont publiés (voir la section 6 ci-dessous). À la date de parution, les ministères sont informés du nouvel indice de mission résultant de l'enquête. (La surveillance de l'indice antérieur continue également jusqu'à ce que le nouvel indice de mission soit publié.)

6.0 L'examen mensuel des indices de mission

Une fois établi, l'indice de mission fait l'objet d'un examen mensuel pour déterminer s'il est toujours valable. La révision mensuelle d'un indice de mission entre en vigueur le premier jour du mois et se base sur les conditions en vigueur du mois précédent. (Voir la DSE 55, DSME section 15) La situation actuelle est toujours comparée à celle qui existait lors de la dernière enquête.

Trois facteurs sont pris en considération:

- Les fluctuations des taux de change de toutes les monnaies utilisées à une mission donnée par rapport au dollar canadien.
- 2. Les mouvements de prix à Ottawa.
- 3. Les variations des prix à la mission pour les biens et services obtenus de chaque fournisseur.

6.1 Les taux de change

Étant donné que le personnel du service extérieur paie la plupart des biens et services en monnaie étrangère, il faut tenir compte des taux de change. Divers types de taux de change peuvent être obtenus pour une même monnaie, p. ex. le « cours officiel », le « cours commercial », le « cours touristique », le « cours parallèle », le « cours sur le marché libre ». Il est donc impératif de dégager le taux de change qu'a obtenu le personnel canadien du service extérieur. Le « cours sur le marché noir » n'est jamais utilisé, car le personnel canadien n'est pas autorisé à changer des devises à ce cours.

Le taux de change mensuel moyen pour toutes les monnaies utilisées dans chaque indice de mission est calculé. Les frais de transactions bancaires sont ajoutés aux taux officiels publiés afin de calculer le cours effectif obtenu par le personnel canadien affecté à l'étranger.

Les cours sont obtenus de diverses sources:

- a) la Banque du Canada les cours quotidiens pour un grand nombre de monnaies;
- b) la Banque de Montréal les cours quotidiens publiés dans le *Globe and Mail* pour les pays dont les cours quotidiens ne sont pas disponibles dans les relevés quotidiens de la Banque du Canada;
- c) la Banque de Montréal les cours hebdomadaires publiés dans le Globe and Mail pour d'autres monnaies;
- d) le département d'État des États-Unis les cours par quinzaine qu'obtiennent les fonctionnaires américains affectés à l'étranger. Il faut convertir les dollars américains en dollars canadiens.
- e) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada les cours négociés par le gouvernement canadien pour des transactions de gros en dollars canadiens. Ces cours sont payés par le ministère de la Défense nationale sur les montants convertis pour payer le personnel affecté à l'étranger en monnaie locale, et n'exigent pas de frais de transaction bancaire.
- f) Les monnaies utilisées par les employés ne figurent pas toutes dans ces relevés, et ces taux de change ne conviennent pas tous au calcul des indices de mission. Certaines missions doivent fournir à Statistique Canada un relevé mensuel indiquant le cours minimum et le cours maximum obtenu par le personnel de la mission, ainsi que le cours obtenu le plus souvent durant le mois.
- g) Quelques missions fournissent des renseignements sur les taux de change par télécopieur avant la fin de chaque mois afin de s'assurer que ces cours sont pris en considération dans l'indice de mission tous les mois.

6.2 Les facteurs d'inflation

Les renseignements sur les fluctuations de prix à Ottawa et chez tous les fournisseurs utilisés à la mission se fondent sur l'indicateur de l'inflation le plus récent. Ces renseignements sont tirés des indicateurs statistiques nationaux du pays hôte (indice des prix à la consommation (IPC) ou autres indices équivalents) ou des données obtenues auprès d'organisations internationales qui suivent l'évolution des prix, par exemple, le Fonds monétaire international, les Nations unies, l'Organisation internationale du travail.

Les calculs relatifs au taux d'inflation pour l'indice de mission excluent **le logement, le chauffage et les services publics**, vu que ces éléments ne sont pas inclus dans l'indice de mission. Par conséquent, ces indicateurs peuvent différer des indices des prix à la consommation publiés normalement.

Puisque les données telles que l'IPC ne sont pas disponibles immédiatement, l'inflation pour le mois en cours est toujours projetée afin de s'assurer que l'indice de mission reste à jour. Lorsque les renseignements provenant des sources indiquées ci-dessus sont publiés fréquemment et sur une base régulière, l'indice de mission peut être surveillé sur une longue période et être raisonnablement fiable.

Dans certains pays, toutefois, il peut être difficile d'obtenir des renseignements fiables sur le comportement des prix. Il y a alors deux solutions:

- Une enquête à grande échelle de l'indice de mission est effectuée plus souvent, peut-être tous les ans dans les cas extrêmes.
- 2) Une enquête sur les prix locaux est menée par le personnel de la mission périodiquement dans certains cas ou chaque fois que la mission signale une importante variation des prix locaux pour des postes budgétaires importants, habituellement après une forte dévaluation de la monnaie locale.

L'enquête sur les prix locaux diffère de l'enquête à grande échelle en ce sens qu'elle ne s'intéresse qu'aux prix du marché local. Afin de déterminer l'évolution des prix dans le temps, il faut obtenir les prix pour les mêmes marques et les mêmes formats et auprès des mêmes points de vente locaux où ont été effectués des relevés de prix lors la dernière enquête intégrale. Il s'agit en quelque sorte d'une mini-enquête sur l'indice des prix à la consommation.

Étant donné que les enquêtes sur les prix locaux ne mesurent pas les variations du régime d'achat, elles ne constituent pas une solution pertinente lorsque d'autres facteurs ont changé. Ces enquêtes sont utiles lorsque les taux d'inflation locaux sont mis en doute et lorsque les autres facteurs (fournisseurs) restent relativement constants.

6.3 Les variations mensuelles chez chaque fournisseur

L'application des trois facteurs à l'examen mensuel de l'indice de mission peut être illustrée à l'aide du régime d'achat indiqué au graphique 1, pour les fournisseurs sur le marché local. Chaque mois, la variation de la valeur de la monnaie locale depuis la date de l'enquête est calculée ainsi que l'écart éventuel des taux d'inflation (logement, chauffage et services publics exclus) entre la mission et Ottawa, pondéré en fonction de l'importance du fournisseur local dans l'indice (50 pour cent dans cet exemple).

	Tableau D — Calcul de l'indice locale courante									
indice des points de vente local	х	Coefficient d'inflation à la mission ÷ Coefficient d'inflation à Ottawa	Х	Fluctuation du taux de change	=	indice des points de vente local projeté	х	Pondération ou importance	=	Points d'indice des points de vente local
200	x	(1.35 ÷ 1.05) = 1.286	x	0.720	=	185	x	0.50	=	92.6

Où:

- 1) Le taux d'inflation local (logement exclu) est de 35 pour cent (ou un ratio de 1.35) depuis la dernière enquête.
- 2) Le taux d'inflation (logement exclu) à Ottawa est de 5 pour cent (ou un ratio de 1.05) depuis la dernière enquête.
- 3) La monnaie locale ne vaut que 72 pour cent de sa valeur par rapport au dollar canadien au moment de la dernière enquête.

Il est projeté que l'indice local actuel (185) sera inférieur à ce qu'il était lors de l'enquête, parce que la dévaluation de la monnaie locale a été supérieure à l'écart entre le taux d'inflation à la mission et à Ottawa. Autrement dit, le dollar canadien s'est apprécié de 38.9 pour cent (1.00 ÷ 0.72) tandis que le facteur d'inflation a varié de 28.6 pour cent. Le facteur appliqué à l'indice local est 0.9259 (1.286 x 0.72).

À l'heure actuelle, 92.6 points de l'indice de mission proviennent de ce fournisseur, comparativement à 100 points lors de la dernière enquête.

6.4 La règle de trois pour cent

Les calculs ci-dessus sont effectués pour chaque fournisseur et la variation globale pour l'indice de mission est calculée. Lorsque la variation totale des circonstances suffit à faire bouger l'indice de mission de 3 %, à la hausse ou à la baisse, un indice de mission révisé est publié le premier jour du mois suivant celui où la variation s'est produite, conformément aux dispositions de la DSE 55 (DSME section 15). Chaque fois que l'indice de mission est révisé, il faut une variation supplémentaire de 3 % dans les circonstances avant la mise en place de la révision suivante.

7.0 L'indice de mission et l'indemnité de subsistance de mission (ISM)

Les ministères employeurs se servent ensuite de cet indice et l'appliquent à une certaine partie du traitement, pour en déterminer l'indemnité ISM, selon les normes prescrites aux tableaux des indemnités de la DSE 55 (DSME section 15) - l'indemnité de subsistance de mission.

Le pourcentage du traitement qui est ajusté par l'indice de mission dépend du niveau de revenu de chaque employé. L'EDM montre qu'une augmentation du revenu entraîne une diminution du pourcentage relatif du revenu qui est consacré au panier des biens et services de l'indice de mission. Voir l'annexe A.

7.1 Les redressements rétroactifs de l'indice de mission

Statistique Canada est lié par les dispositions des DSE (DSME section 15) qui stipulent que les révisions à l'indice de mission effectuées par suite de **l'examen mensuel** prennent effet le premier jour du mois qui suit le mois pendant lequel on a déterminé le besoin d'une révision. Cela veut dire qu'il y a un délai automatique d'un mois par rapport à tout changement constaté à la mission. Ce délai s'applique aussi bien aux majorations qu'aux diminutions.

Lorsqu'une enquête est menée, la période écoulée entre le moment où elle est effectuée et la parution des résultats dépend de la communication des renseignements provenant de la mission à Ottawa. La plupart des enquêtes à grande échelle sont désormais traitées durant le mois où elles sont reçues. Des délais surviennent souvent lorsque des données d'enquête incomplètes sont communiquées et qu'il soit nécessaire de faire un suivi.

Il n'y a pas d'application rétroactive d'une révision résultant d'une enquête, mais l'examen mensuel s'applique à l'indice dès qu'il est publié, de sorte qu'il est actuel à cette date.

Le CNM a décidé que les redressements rétroactifs des indices de la mission s'appliquent uniquement lorsqu'il y a eu revalorisation ou dévaluation de la monnaie. Si, après coup, il est établi qu'un taux de change erroné a été appliqué au calcul d'un indice de mission, l'indice est modifié avec effet rétroactif. Ces redressements sont mis en vigueur le premier jour du mois qui suit le changement de la valeur de la monnaie.

8.0 Les visites dans les missions

Statistique Canada effectue périodiquement des visites dans les missions. Ces visites permettent aux représentants de Statistique Canada de rencontrer le personnel des missions pour expliquer le système de l'indice de mission, pour présenter le rôle de Statistique Canada dans les DSE (DSME section 15) et pour donner au personnel à l'étranger la possibilité de poser des questions au sujet du système et de son application.

Les visites coïncident habituellement avec une enquête à grande échelle ou une enquête sur les prix locaux à la mission. Un autre objet des visites consiste à évaluer sur place la situation des prix et de l'offre sur le marché et de se tenir au courant des conditions de vente au détail pour le personnel canadien, surtout dans les pays où il n'y a pas de données sur les prix à la consommation. Le représentant de Statistique Canada aide à la collecte des prix et donne des directives supplémentaires à tous les employés travaillant à la réalisation de l'enquête.

Les représentants peuvent également en profiter pour communiquer avec les organismes statistiques locaux et d'autres sources de données sur les prix afin d'obtenir le maximum de renseignements pouvant servir à l'examen de l'indice.

Généralement, de 10 à 15 missions à l'étranger reçoivent des visites chaque année fiscale. Ces visites sont faites aux ambassades ou aux unités du MDN. Étant donné l'envergure du nombre total de missions où les Canadiens œuvrent à l'étranger, certaines de ses missions reçoivent une visite à tous les 10 ans. Les missions plus importantes, ceux dont la situation économique est plus volatile et ceux dont les renseignements de leur inflation semblent moins fiables reçoivent des visites plus fréquentes.

9.0 Les indices de mission lorsqu'il n'y a pas d'enquête de Statistique Canada

Normalement, Statistique Canada ne mène pas d'enquête sur le coût de la vie dans les missions qui comptent moins de quatre ou cinq employés canadiens, pour des raisons statistiques et à cause des faibles ressources de ces missions. Pour les petites missions, la procédure normale consiste à relier l'indice de la mission requis à un autre indice de mission du même pays existant à liste de missions de Statistique Canada.

On utilise aussi des renseignements obtenus du département d'État des États-Unis. Lorsque des chiffres américains sont utilisés, ils sont convertis de la base de Washington à celle d'Ottawa. Pour uniformiser la méthodologie, ce mécanisme de conversion utilise la relation Ottawa/Washington déterminée par le département d'État et non la relation de l'indice de mission. L'indice de base est ensuite assujetti à l'examen mensuel canadien habituel, qui tient compte des fluctuations de change et de l'inflation (voir la section 6).

Le département d'État des États-Unis calcule deux indices distincts pour chaque endroit où il mène une enquête. Le premier type est appelé l'indice d'État et il s'adresse expressément aux fonctionnaires américains qui jouissent habituellement de certains privilèges d'achat hors taxe et qui ont accès à des mécanismes d'achat dont les autres ne bénéficient pas nécessairement. Le deuxième type est appelé l'indice local. Il est calculé et publié à l'intention du secteur privé et d'autres organismes intéressés.

L'indice local est presque toujours plus élevé que l'indice d'État, pour des raisons évidentes, et sauf quelques rares exceptions où l'on sait avec certitude que les Canadiens ont accès aux facilités d'achat américaines à une mission en particulier, c'est habituellement l'indice local qui est employé aux fins de l'indice de mission canadien.

10.0 Observations générales

L'indice de mission est une mesure fondée sur les méthodes statistiques normales. Il a un but bien précis: veiller à ce que, dans la mesure du possible, les fonctionnaires canadiens affectés à l'étranger ne soient pas plus avantagés ni désavantagés financièrement que s'ils travaillaient à Ottawa. D'autres dispositions des DSE (DSME section 15) peuvent fournir des mesures incitatives.

En tant qu'indicateur des écarts de prix entre deux endroits, l'indice de mission peut être considéré comme une tentative de représenter et de comparer tous les mois les milliers d'achats au détail effectués par les membres du service extérieur et leurs collègues au Canada. L'indice de mission a donc ses limites. Calculé à partir des prix de détail, des régimes d'achat et des régimes de dépense déclarés par les Canadiens en service diplomatique ou militaire temporaire à l'étranger, il n'a pas pour but de refléter la situation des Canadiens qui servent à l'étranger dans des conditions différentes. Il ne peut, par exemple, mesurer l'écart du coût de la vie constaté par chaque famille à l'étranger.

Il ne serait pas réaliste d'attribuer à l'indice de mission une précision allant au-delà des limites imposées par la théorie statistique et par les contraintes de la vie réelle que posent les données sur lesquelles il repose. Il ne faudrait pas non plus exiger une telle précision. Mais en tant que mesure générale des effets qu'ont les différences de prix, les fluctuations de change et l'inflation sur le pouvoir d'achat du personnel du service extérieur — et c'est là son rôle — l'indice de mission se compare favorablement aux meilleurs systèmes du genre appliqués ailleurs dans le monde.

ANNEXE A

Indemnité annuelle de subsistance du mission

En vigueur à compter du 1er juin 2003 (ne s'applique pas à certains fonctionnaires – voir les dispositions relatives aux droits acquis)

(ne s'applique	(ne s'applique pas à certains fonctionnaires – voir les dispositions relatives aux droits acquis)				
Fourchette of	de traitement	Point médian / Traitement nominal	Facteur de rajustement (%)		
30,450	31,449	30,950	0.742		
31,450	32,449	31,950	0.727		
32,450	33,449	32,950	0.712		
33,450	34,449	33,950	0.699		
34,450	35,449	34,950	0.686		
35,450	36,449	35,950	0.674		
36,450	37,449	36,950	0.662		
37,450	38,449	37,950	0.651		
38,450	39,449	38,950	0.641		
39,450	40,449	39,950	0.631		
40,450	41,449	49,950	0.622		
41,450	42,449	41,950	0.613		
42,450	43,449	42,950	0.605		
43,450	44,449	43,950	0.596		
44,450	45,449	44,950	0.589		
45,450	46,449	45,950	0.581		
46,450	47,449	46,950	0.574		
		•			
47,450	48,449	47,950	0.568		
48,450	49,449	48,950	0.561		
49,450	50,449	49,950	0.555		
50,450	51,449	50,950	0.549		
51,450	52,449	51,950	0.543		
52,450	53,449	52,950	0.537		
53,450	54,449	53,950	0.532		
54,450	55,449	54,950	0.527		
55,450	56,449	55,950	0.522		
56,450	57,449	56,950	0.517		
57,450	58,449	57,950	0.513		
58,450	59,449	58,950	0.508		
59,450	60,449	59,950	0.504		
60,450	61,449	60,950	0.500		
61,450	62,449	61,950	0.496		
62,450	63,449	62,950	0.492		
63,450	64,449	63,950	0.488		
64,450	65,449	64,950	0.484		
65,450	66,449	65,950	0.481		
66,450	67,449	66,950	0.477		
67,450	68,449	67,950	0.474		
68,450	69,449	68,950	0.471		
69,450	70,449	69,950	0.468		
70,450	71,449*	70,950	0.464		
71,450	72,449*	71,950	0.461		
72,450	73,449*	72,950	0.459		
73,450	74,449	73,950	0.456		
74,450	75,449	74,950	0.453		
75,450	76,449	75,950	0.450		
76,450	77,449	76,950	0.448		
77,450	78,449	77,950	0.445		
78,450	79,449	78,950	0.443		
79,450	80,449	79,950	0.440		
80,450	81,449	80,950	0.438		

Fourchette de traitement		Point médian / Traitement nominal	Facteur de rajustement (%)
81,450	82,449	81,950	0.436
82,450	83,449	82,950	0.433
83,450	84,449	83,950	0.431
84,450	85,449	84,950	0.429
85,450	86,449	85,950	0.427
86,450	87,449	86,950	0.425
87,450	88,449	87,950	0.423
88,450	89,449	88,950	0.421
89,450	90,449	89,950	0.419
90,450	91,449	90,950	0.417
91,450	92,449	91,950	0.415
92,450	93,449	92,950	0.414
93,450	94,449	93,950	0.412
94,450	95,449	94,950	0.410
95,450	96,449	95,950	0.409
96,450	97,449	96,950	0.407
97,450	98,449	97,950	0.405
98,450	99,449	98,950	0.404
99,450	100,449	99,950	0.402
100,000			0.401
100,000			0.401

Calcul des indemnities

- 1. Repérez la fourchette de traitement correspondant à votre salaire annuel,
- 2. Multipliez le point médian / traitement nominal correspondant par le facteur de rajustement indiqué,
- 3. Multipliez le résultat obtenu par l'indice de mission, par exemple 130, puis divisez par 100,
- 4. Soustrayez le résultat obtenu à l'étape 2 de celui de l'étape 3 pour obtenir votre indemnité annuelle de subsistance de la mission,

Exemple

- Un salaire de 69 700 \$ tombe dans la fourchette de traitement « 69 450 \$ 70 449 \$ », dont le point médian / traitement nominal est 69 950 \$,
- Multipliez 69 950 \$ par 46,8 %, ce qui donne 32 737 \$,
- Multipliez 32 737 \$ par l'indice de mission (ici, 130), puis divisez par 100,
- Le résultat est 42 558 \$, Soustrayez maintenant 32 737 \$ de ce montant; la différence de 9 821 \$ correspond à votre indemnité annuelle de subsistance de la mission.